



DÉCLARATION LIMINAIRE CAPN du 09 JUIN 2016

Monsieur le président, Monsieur le recteur, Monsieur le directeur, Mesdames, Messieurs,

Recevez l'expression renouvelée de notre gratitude pour l'envoi anticipé des documents préparatoires, qui a permis aux commissaires paritaires d'en analyser les propositions. Nous tenons à rappeler notre attachement à la confidentialité des débats ayant lieu lors des CAPN.

La lisibilité, la stabilité et l'accessibilité des avis portés par les évaluateurs, recteurs et inspecteurs généraux doivent être garanties afin d'éviter l'incompréhension des personnels. Des cas de traitement inéquitable de stagiaires de l'année, en fonction de leur origine disciplinaire ou de leur académie en fournissent plusieurs exemples.

L'affectation des reçus concours est facilitée cette année encore par la concertation en amont, lors d'une réunion du SNIA-IPR à l'ESENER, signe de leur engagement et de leur professionnalisme. Malgré tout, nombre de collègues seront contraints à une mobilité géographique, avec une forte incidence sur leur vie familiale au-delà du coût financier. Ceci légitime nos revendications d'une prime d'installation pour les collègues entrant dans le corps nommés dans une nouvelle académie, ainsi que la prise en compte de cas individuels pour une meilleure affectation, ce que nous ne manquerons pas de proposer au cours de cette CAPN et de celle du 7 juillet.

L'enquête menée par notre syndicat, du 2 au 23 mai, a été exploitée. Elle témoigne de tout l'intérêt des collègues pour le métier mais aussi des conditions de travail difficiles qui s'aggravent. Les risques psycho-sociaux existent, 62% des IA-IPR sont stressés et épuisés.

Les principes retenus par le protocole parcours professionnels, carrière et rémunération (PPCR) des enseignants prévoient, pour les professeurs agrégés, corps vivier des IA-IPR, une refonte indiciaire et la création d'une classe exceptionnelle, avec la réduction conséquente du différentiel de rémunération, agissant ainsi négativement sur l'attractivité du métier. Par conséquent, la création de l'échelon spécial à la hors-classe (BBis) n'obère pas la forte attente d'une revalorisation de carrière pour tous, à l'issue de cette année préparatoire de la réforme du collège, qui a vu une mobilisation sans faille des IA-IPR dans leurs académies.

Le SNIA-IPR a pris acte du principe et de l'esprit de la rénovation de l'évaluation professionnelle des enseignants. La réorientation de ses finalités et de ses modalités: dissociation de l'évaluation et de la notation, en raison du "cadencement unique" de l'avancement, renforce son rôle formatif, de conseil, et d'accompagnement. Ceci est en cohérence avec la circulaire sur les missions de décembre 2015. Les pratiques actuelles d'inspection sont déjà dans une telle démarche, avec l'objectif principal d'accompagnement des professeurs.

Le SNIA-IPR participera activement à la définition des éléments de cadrage pour les rendez-vous de carrière qui devront intégrer l'observation des pratiques professionnelles en classe. Cette CAPN offre l'occasion de réaffirmer notre vigilance pour que toutes les consultations en cours articulent véritablement la pédagogie et son organisation, pour donner toute sa place à l'expertise des IA-IPR au service du système éducatif et de la réussite des élèves. Nous vous remercions.

Pour les commissaires paritaires du SNIA-IPR UNSA, le 9/06/2016

Roger KEIME